



MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX

135 rue de Genève

01 170 GEX

Tel 04 50 42 65 00

MARCHE PUBLIC

soumis aux articles L. 2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5
du Code de la commande publique.

EXPLOITATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE
PAR VEHICULES DE FAIBLE CAPACITE SUR LE TERRITOIRE DU
PAYS DE GEX

Règlement de Consultation

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 13 janvier 2025 à 12h00

Table des matières

1 – Objet de la consultation	3
2 – Étendue de la consultation	3
2.1 – Procédure de passation	3
2.2 – Forme du marché public	3
2.3 - Décomposition en lots ou en tranches	3
2.6 - Durée du marché	3
2.7 - Nomenclature	3
3 – Organisation de la consultation	3
3.1 Contenu du dossier de consultation	3
3.2 - Conditions de participation des candidats	4
3.3 - Délai de validité des offres	4
3.5 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
4 – Retrait du dossier	4
5 - Présentation des candidatures et des offres	5
5.1 – Première enveloppe : candidature	5
5.2 Seconde enveloppe: offre	7
5.3 Contenu du mémoire technique.....	7
6 - Conditions d'envoi et de remise des plis	8
6.1 - Transmission sous support papier	8
6.2 - Transmission électronique	8
7 - Jugement des offres.....	9
7.1 Sélection des candidatures	9
7.2 Critères de jugement des offres	9
7.2.1 Critère montant des prestations	10
7.2.2 Critère valeur technique	10
7.3 - Attribution du marché public	11
8 - Documents et renseignements complémentaires	11

1 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'Exploitation d'un service de transport à la demande sur le territoire du Pays Gex avec des véhicules de faible capacité.

Le détail des prestations à exécuter faisant l'objet du marché figure dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2 – Étendue de la consultation

2.1 – Procédure de passation

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

2.2 – Forme du marché public

Il s'agit d'un marché ordinaire

2.3 - Décomposition en lots ou en tranches

Le présent marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots ou en tranches.

2.6 - Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée ferme de 3 ans à compter de la date fixée par ordre de service au titulaire, reconductible deux fois 12 mois, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder cinq ans.

2.7 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
60112000	Services de transport routier public
60130000	Services spécialisés de transport routier de passagers

3 – Organisation de la consultation

3.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes

3.2 - Conditions de participation des candidats

Il est interdit de présenter pour le présent marché, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements.

Aucune forme de groupement n'est imposée par le maître d'ouvrage.

Néanmoins, en cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera obligatoirement solidaire pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement.

3.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.4 - Délai de modification de détail au Dossier de Consultation des Entreprises

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Elle informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre, sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction d'une nouvelle date.

3.5 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 – Retrait du dossier

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est dématérialisé. Il est téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur de la collectivité dont l'adresse URL est la suivante : <https://webmarche.adullact.org>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date. Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, l'acheteur invite les soumissionnaires à disposer des formats suivant pour faciliter le téléchargement :

- Fichiers compressés au standard .zip
- Adobe Acrobat .pdf
- Rich Text Format .rtf
- .doc ou .xls ou .ppt
- .odt, .ods, .odp, .odg,
- Le cas échéant le format DWF
- ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, .png

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Toutes les données numériques et quantités seront exprimées selon les unités du système métrique international.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

5.1 – Première enveloppe : candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME). Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

5.2 Seconde enveloppe : offre

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) dûment complété	OUI
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	NON
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)	NON
Le Bordereau des Prix unitaires, dûment complété	NON
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	OUI

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

5.3 Contenu du mémoire technique

Le mémoire justificatif du candidat sera présenté et organisé de la manière suivante :

a - Description des véhicules affectés à l'exécution des prestations en indiquant pour chaque véhicule

a. Caractéristique technique :

- Marque
- Type
- Age (1^{ère} mise en circulation),
- Kilométrage au 31/12/2024,
- Mode de carburation,
- Nombre de places assises,

b. Équipements spécifiques :

- Nombre de place fauteuil roulant
- Girouette,
- Information sonore et visuelle,
- Radiotéléphone, SAEIV...

- Identification du véhicule

b - Dispositions techniques de l'exploitation permettant de s'assurer de la continuité du service public :

- a. Moyens humains (conduite, réserve, encadrement, organisation interne de l'entreprise, formation...),
- b. Moyens techniques (entretiens, pièces...) et adresse du (ou des) dépôt(s)

- c. Plan de remplacement des véhicules suite à immobilisation (pannes ou accidents) et délai d'intervention,
- d. Présentation de l'outil de gestion de la billetterie, et de l'outil de gestion des véhicules et conducteurs,
- e. Relations avec la collectivité (suivi des prestations),
- f. Références similaires

c - Développement durable : Mesures prises par le candidat dans le cadre de la protection de l'environnement :

- a. Motorisation des véhicules par rapport aux normes « euro » en vigueur,
- b. Collecte et recyclage des déchets produits – huiles, batteries...

6 - Conditions d'envoi et de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

6.2 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://webmarche.adullact.org>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Communauté d'agglomération du Pays de Gex – Service Marchés Publics – 135 rue de Genève
– 01170 Gex.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7 - Jugement des offres

7.1 Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres. Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Rang	Critère de jugement des offres
1	Montant de l'offre pondéré à 60%
2	Valeur technique pondéré à 40%

7.2.1 Critère montant des prestations

L'évaluation du critère de prix se fait de la façon suivante : le candidat le moins disant se voit attribuer la note maximale (hors offre confirmée anormalement basse dans les conditions définies à l'article R 2152-4 du code de la commande publique). Pour les candidats suivants, la note qui leur est attribuée est inférieure de façon proportionnelle à l'écart séparant le montant de leur offre de celui de l'offre la moins disante.

Le critère prix sera apprécié selon la formule suivante :

$$\text{Note du candidat} = 60 \times (\text{prix le plus bas} / \text{prix proposé par le candidat})$$

7.2.2 Critère valeur technique

La valeur technique de l'offre sera analysée au vu du mémoire justificatif que le candidat aura remis.

Le critère de la valeur technique de l'offre est apprécié en fonction des sous-critères suivants avec leur pondération, et est appliqué au mémoire technique du candidat tel que décrit à l'article 5.3 ci-dessus :

Détail sous-critère	Note Maxi
Véhicule affecté	12
Type de véhicule	3
Identification du véhicule	2
Age des véhicules	3
Équipement / validation	2
Équipement PMR	2
MOYENS AFFECTES ET METHODOLOGIE PERMETTANT LA CONTINUITE DE SERVICE	25
Moyens techniques affectés (délai d'exécution, dépôt...)	5
Moyens humains affectés	2
Entretien des véhicules	3
Information voyageurs/communication	3
Billetterie	3
Gestion du dispatch	3
Gestion service après-vente (réclamations, incidents...)	3
Suivi du service en lien avec la collectivité	2
Références	1
Développement durable	3
Motorisation des véhicules, Formation écoconduite	2
Collecte et recyclage des déchets	1
TOTAL	40

La note obtenue est exprimée sur 40 points. L'évaluation par sous-critères permet de distribuer le nombre de points résultant du pourcentage de la pondération. La note maximum de 40 pour ce critère est attribuée au candidat qui obtient le plus grand nombre de points distribués sur ce critère. Pour les autres offres, le calcul de la note relative s'effectue à partir de la formule :

La formule à appliquer est :

La formule à appliquer est :
$$\text{Note} = \frac{(\text{Note d'évaluation de l'offre du candidat})}{(\text{Note d'évaluation de la meilleure offre})} \times 40$$

Les candidats n'ayant pas fourni de mémoire justificatif ne seront pas classés et leur offre déclarée irrégulière.

La note finale du candidat (exprimée sur 100) sera obtenue en additionnant chacune des notes pondérées

Les offres seront ensuite classées par ordre décroissant de notation, la première étant celle ayant obtenu la plus forte note globale.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il est invité à rectifier ces erreurs ; en cas de refus, son offre est éliminée comme non cohérente.

7.3 - Attribution du marché public

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours. Si le soumissionnaire retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par la personne publique, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination de l'offre du soumissionnaire concerné est prononcée par la personne publique.

Pays de Gex agglo présente alors la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

8 - Documents et renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://webmarche.adullact.org>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.